

GRAND PRIX JEUNES DU DOMAINE DE MANVILLE

17 et 18 février 2024
GOLF DU DOMAINE DE MANVILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses des catégories U12 et Benjamins.

Le champ sera limité à 72 joueur(se)s

**Quotas Minimums par catégories : U12F : 9 dont 3 U10F / U12G : 18 dont 6 U10G
BF : 9 / BG : 18 + 9WC (dont 3 WC Club)**

Les quotas seront ajustés à l'issue des inscriptions pour permettre le bon déroulement de l'épreuve.

Les joueuses et joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Amateur Jeunes (ainsi que la moyenne stroke-play pour les U12), puis l'ordre des index, puis l'ordre des inscriptions.

La licence, certificat médical et droit de jeu fédéral annuel devront être enregistrés auprès de la FFG au plus tard à la date de clôture des engagements.

FORME DE JEU

36 trous / Stroke Play (18 trous par jour)

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par la FFGolf seront respectées dans la mesure du possible (cf Vademecum Fédéral 2024).

Classement pour chacune des 4 catégories d'âge.

Départage : Play-off en trou par trou pour la 1^{ère} place pour chaque catégorie.

Pour les autres places, départage sur la dernière carte puis les 9, 6, 3 et dernier trou ...

Epreuve non-fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés, accompagnateurs à distance.

Instruments de mesure interdits.

ENGAGEMENTS

Engagement : 50€

Les inscriptions se feront en ligne via le lien suivant : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/1546> **avant le vendredi 2 février 2024.**

Ces droits comprennent le green-fee de la journée d'entraînement (réservation directement auprès du Golf).

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

PRIX

Récompense au vainqueur de chaque catégorie.

ARBITRES

Chef Arbitre : à définir

Arbitre : à définir